

**QUESTIONS MAIRIE**

**Présence de Mme Xavière Martin (nouvelle conseillère municipale à l'éducation) et de Mr Jean-Francois Martin (Responsable du service éducation)**

**1- Etat d'urgence et sécurité à l'entrée des écoles**

Mme Pierson rappelle sa responsabilité juridique en tant que directrice d'école. Elle exprime également son dilemme entre les mesures de sécurité dues au plan Vigipirate et la vie normale au sein de l'école.

Les parents d'élèves interrogent la mairie afin d'avoir une réponse concrète à donner sur les mesures harmonisées à toutes les écoles de Vanves.

Des échanges ont eu lieu entre Mr le Maire et Mme Leroy-Warin (inspectrice de circonscription de l'Education Nationale) afin d'aligner les mesures relatives à l'état d'urgence.

Pour rappel, les parents ne sont toujours pas autorisés à entrer dans les écoles. Cependant, les rendez-vous individuels entre parents et enseignants sont possibles dans les écoles même sous Vigipirate.

Les sorties scolaires en transports en commun ne sont pas autorisées, contrairement à celles en bus. Il est conseillé d'éviter les sites touristiques hautement fréquentés. La définition du site touristique et la responsabilité des sorties sont laissées à l'appréciation de la directrice d'école, sachant qu'il n'existe pas de liste de sites hautement touristiques.

Mme Pierson rappelle qu'une manifestation, comme la fête du livre, qui se déroulera la semaine prochaine, sera modifiée car la présence des parents et autres dans les écoles est ingérable.

Mme Martin évoque la possibilité à titre exceptionnel de faire entrer les parents pour des manifestations dans les écoles si la surveillance est faite à l'entrée et à la sortie, cela après demande auprès de Mr le maire et élaboration d'un projet concret.

Mme Pierson souligne que malgré tout, en cas d'accident la responsabilité de la directrice et celle de Mr le Maire sera engagée.

**2 – Points sur les travaux**

Les parents d'Elèves ont découvert avec plaisir sur le Vanves infos de mars que le 2<sup>ème</sup> étage de l'école devait être refait et en remercient la Mairie. Mme Martin indique que le vote du budget est prévu fin mars mais que normalement les travaux devraient bien avoir lieu cet été.

**3 – Départ de Mr Pottier (gardien)**

Mme Pierson interroge la mairie sur le remplacement du départ à la retraite de Mr Pottier. Normalement, le remplacement devrait se faire pour la rentrée 2016, avec le logement de fonction, car le gardien gère le groupe scolaire Marceau (élémentaire et maternelle).

**4- Différence entre les études surveillées et les anciennes études dirigées et compétences demandées aux intervenants.**

Les parents d'élèves déplorent une fois encore la disparition des études dirigées faites pas les enseignants avant la réforme et souhaitent des informations claires de la mairie concernant la disparition des études dirigées vers des études surveillées. Ils rappellent une fois de plus que les devoirs ne sont plus systématiquement corrigés et les leçons non vues, cela semble donc bien être des études surveillées uniquement.

Mme Pierson souligne que quand les enseignants sont présents, cela reste des études dirigées.

Monsieur Martin rappelle que les TAS (temps d'accompagnement scolaire) sont une continuité de la scolarité et sont sous la responsabilité de la mairie. Il indique, une fois de plus, comme à chaque conseil d'école, que l'enseignement doit être fait durant les 24h hebdomadaires.

Des réunions de COPIL ont déjà eu lieu et restent à venir en présence des enseignants, des représentants des fédérations de parents d'élèves et des animateurs afin d'échanger sur le sujet des TAS par exemple.

Cependant, comme le soulignent les parents d'élèves et Mme Pierson, ces avis et échanges restent à titre consultatif, la décision finale relevant bien évidemment à la mairie.

Mr Martin indique que le personnel pour les TAS a des compétences « d'animateur ». Il faut un niveau bac +2 au minimum. Il faut une capacité à s'exprimer devant un groupe et une fibre dans le contact avec les enfants. Les TAS sont passés à 45 mn depuis la réforme, et les groupes d'enfants ont diminué de 18 enfants à 10-12 enfants.

Mr Martin indique également que grâce à ce système d'études « surveillées », la Mairie bénéficie d'une aide de la CAF. Les parents d'élèves déplorent que la Mairie ait choisi ce genre d'étude pour une question d'ordre financière, qui est au détriment des enfants.

Les parents d'élèves informent également les représentants de la mairie que suite à cette information ils renverront de façon systématique les parents ayant des remarques sur ce sujet vers les services municipaux. Mr Martin a indiqué que les professeurs ou parents d'élèves n'ont jamais exprimés fortement leur mécontentement auparavant. Il lui a été répondu qu'à chaque conseil d'école, depuis la mise en place de ce nouveau système d'études, des remontées sont faites.

**5 – Camion d'Elior devant l'Ecole entre 8h20- 8h30 et 11h20-11h30**

Mme Pierson ainsi que les parents d'Elèves rappellent à la Mairie que le camion Elior circule encore trop souvent devant l'Ecole aux heures d'ouvertures de l'école.

Mme Martin doit se rendre prochainement dans les locaux d'Elior et s'engage à faire un énième rappel sur les horaires de livraison prévue afin d'éviter tout accident. Des sanctions sont possibles pour Elior s'il ne respecte pas les horaires convenus.

## **6- Sectorisation**

La nouvelle sectorisation du bas de Vanves, concernant essentiellement l'école Cabourg, a été travaillée en COPIL afin de permettre un rééquilibrage des écoles du secteur en prévision des programmes de construction.

La nouvelle carte est disponible sur le site de la mairie (à revoir car ne semble pas à jour).

Un travail sur la sectorisation des écoles du plateau doit avoir lieu en automne prochain. Pour information, la commission de dérogation se tiendra le 24 mai.

## **QUESTIONS ECOLE**

### **1- Effectifs de l'Ecole**

Il y a 201 élèves actuellement.

Depuis janvier dernier, 4 nouvelles inscriptions ont eu lieu dont 2 passages anticipés de maternelle, le départ d'un élève et un probable.

Les effectifs sont sensiblement les mêmes que l'année précédente. Il n'y aura donc pas de fermeture de classe à la rentrée.

### **2 – Point sur les nouveaux programmes (Education morale et civique, les nouveaux cycles)**

Suite à la réforme sur l'école qui entrera en vigueur en septembre 2016, 3 cycles d'apprentissage ont été définis afin de permettre un socle commun de connaissances, de compétence et de culture :

- Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1, et CE2
- Cycle 3, cycle de consolidation : CM1, CM2 et classe de 6ème
- Cycle 4, cycle des approfondissements : classes de 5ème, 4ème et 3ème
- Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, (petite, moyenne et grande section de maternelle) précède la période de scolarité obligatoire.

Le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui devront être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Dans la réforme, l'enseignement moral et civique est renforcé tout au long des cycles afin de mettre en œuvre quatre principes :

- La sensibilité : *penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix ;*
- Le droit et la règle : *comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles ;*
- Le jugement : *reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie ;*
- L'engagement : *construire du lien social et politique.*

### **3- Point sur les conseils école/collège**

Afin de mettre en place la réforme, un travail important avec obligation d'échange et de collaboration entre l'école et le collège s'instaure sur le cycle 3. Un conseil école/collège avec des enseignants de Vanves et Malakoff a été mis en place par l'inspectrice de circonscription de l'Education Nationale. Des groupes de travail ont été constitués afin de définir des objectifs pédagogiques communs et d'établir des documents communs permettant l'acquisition des compétences. Mme Pierson et Mme Cesson participent à ces groupes.

### **4- Point sur le projet d'école**

Mme Pierson et les enseignants présentent leur projet d'école sur 3 ans (2016-2019) :

« En quoi la médiation entre pairs à l'école favorise t'elle les apprentissages dans différents domaines à l'école ? »

Ce projet s'articule autour d'un travail sur la tolérance, la coopération, les valeurs, la sensibilité, la république et la démocratie... et ce avec un travail important sur les émotions, les expressions, les situations conflictuelles et autour de la médiation.

### **5- Point sur les premières expériences de « médiations entre pairs »**

Le projet d'école sera mis en place à la rentrée prochaine, mais une phase test est déjà en place à la grande joie des enfants.

Suite à une période d'échange, d'information et réflexion au sein de l'école, des médiateurs volontaires (élèves de CM1 et CM2) se sont engagés pour une période de 6 semaines (depuis janvier) à surveiller et intervenir en binôme lors d'une récréation par semaine. 4 élèves avec un gilet jaune, afin d'être identifiable par tous, interviennent afin d'écouter, rappeler les règles et tenter d'apaiser les conflits. Un « club des médiateur », encadré par Mme Pierson, a été créé 2 jours par semaine afin d'aider les médiateurs et les accompagner puis de les soutenir dans leur fonction.

Dans les premières conclusions, les médiateurs expriment leurs difficultés à régler les conflits de manière générale et prioritairement chez les plus petits (CP) qui semblent avoir plus de difficultés à exprimer leurs émotions par des mots.

### **6- Points sur les mesures de sécurité et les manifestations éducatives (Festival du livre, semaine des arts...)**

Les sorties ont repris au compte-goutte.

Les enseignants réfléchissent à différents scénarios afin que les parents puissent profiter des différentes productions des enfants notamment pour la semaine des arts.

### **7- Rappel de date**

Le prochain conseil d'école aura lieu le 16 juin prochain.